NESTENN BRIGNAIS

Barème d'honoraires applicable au 1er avril 2022

Transaction Vente

Honoraires T.T.C. applicables sur le montant de la transaction				
Jusqu' à			49 999 €	4 000 €
De	50 000 €	à	99 999 €	7,00 %
De	100 000 €	à	149 999 €	6,00 %
De	150 000 €	à	249 999 €	5,50 %
De	250 000 €	à	349 999 €	5,00 %
De	350 000 €	à	449 999 €	4,50 %
De	450 000 €	à	549 999 €	4,00 %
De	550 000 €	à	649 999 €	3,75 %
De	650 000 €	à	799 999 €	3,50 %
De	800 000 €	à	999 999 €	3,25 %
Montants supérieurs		à	1 000 000 €	3,00 %
Stationnements : 12 %				

Vente en l'Etat de Futur Achèvement (V.E.F.A.)

Les honoraires TTC applicables sur le montant des transactions sont fixés à 3,00 %

Conditions générales de vente

Principe du non cumul : L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.
Le montant des honoraires de l'agence s'applique sur le prix de vente réel du bien immobilier, conformément à la grille tarifaire affichée dans les locaux de l'agence et sur le site internet de l'agence.
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui a reçu le mandat initial.
Les honoraires sont dus par le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.
Ils sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.
La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Location à usage d'habitation principale

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : Non facturés.

Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur : 10 €TTC par M^2 de surface habitable.
Honoraires à la charge du locataire : 10 €TTC par M^2 de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

Part bailleur : 3 TTC par m^2 de surface habitable
Part locataire : 3 TTC par m^2 de surface habitable
La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Location garages / parking

Honoraires :

Part bailleur : 1 mois de loyer (hors charges), part locataire 1 mois de loyer (hors charges).

Activités professionnelles

Droit au bail, Fonds de commerce, Mur commerciaux et ensembles industriels

Honoraires T.T.C. applicables sur le montant de la transaction.

5 000 € HT jusqu'à 50 000 €
10 % sur la part comprise entre 50 001 et 100 000 €
9 % sur la part comprise entre 100 001 et 200 000 €
8 % sur la part comprise entre 200 001 et 500 00 €

En cas de cession de parts sociales ou d'actions de sociétés, les honoraires sont calculés sur l'estimation de la valeur du fonds de commerce.

Conditions générales de vente

Le montant des honoraires de l'agence s'applique sur le prix de vente réel. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui a reçu le mandat initial. Les honoraires sont dus par le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat.
Ils sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. La T.V.A. applicable est celle en vigueur le jour de la vente.

Location de locaux commerciaux ou professionnels

25% HT de 12 mois de loyer hors charges et hors taxes (à la charge du bailleur et/ou du locataire selon mandat)

PSP IMMOBILIER S.A.S. au capital de 5 000 €. Siège social : 22 Rue Colonel Robert Guillaud, 69530 Brignais.
RCS LYON 840 769 046. Carte professionnelle N° CPI 6901 2018 000 034 257 délivrée par la CCI LYON.
Caisse de garantie Lloyd's France S.A.S. 8-10 Rue Lamennais 75008 PARIS